

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL de MAUBEC**  
**VENDREDI 11 JUIN 2010**  
**18H30**

**Absents excusés :** A.BERGIER (Pouvoir à D.REYNAUD), J.L.BOQUIS (Pouvoir à F.MASSIP), A.CAHOUR, F.GUIGOU (Pouvoir à F.POIRIER), P.THIEBLEMONT, C.TETELAIN  
**Secrétaire de séance :** M.GUILLEN

**1. Programme Voirie 2010 : Désignation de l'entreprise chargée des travaux**

Le programme consiste à réaliser la réfection des voies désignées ci-après :

- Chemin de la vertu
- Chemin de Bagnol
- Chemin du Prince
- Route des Caves

La consultation a fait l'objet d'un marché à procédure adaptée. Sept entreprises ont retiré un dossier, Quatre ont répondu.

L'estimation de la DDT (Maître d'œuvre) est de 143 581,45 € HT. L'offre de la Société COLAS Midi Méditerranée arrive nettement en tête avec un montant de 94 684,18 € HT. Le Maire propose donc de retenir cette entreprise. *Adopté à l'unanimité.*

**2. Subvention à l'Association Sportive du Collège du Calavon**

Comme en 2009, 2 élèves du Collège du Calavon résidant à MAUBEC, ont participé aux Championnats de France UNSS de VTT (elles sont d'ailleurs championnes de France de leur catégorie). Le Maire propose comme en 2009 de verser une participation de 300 euros pour les frais de déplacement et d'hébergement. *Adopté à l'unanimité.*

**3. Taxe Locale d'Equipement (TLE) : Demande de remise gracieuse de majorations et d'intérêts**

Avis favorable à *l'unanimité*, pour cette demande de remise gracieuse.

**4. Modification du temps de travail Contrat Unique d'Insertion (temps complet)**

L'agent recruté en mai dernier donnant toute satisfaction et devant le surcroît de travail, notamment pendant les périodes d'été (congés des titulaires), le Maire propose de passer le temps de travail de 26 à 35 heures hebdomadaire. Cette majoration sera prise en charge par le budget communal. *Adopté à l'unanimité*

**5. Convention Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) - Mission d'assistance technique Assainissement Collectif**

Le Maire propose de reconduire la Convention avec l'ARPE qui propose aux collectivités une mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif. Cette mission consiste à :

- l'assistance pour la mise en œuvre du diagnostic et du suivi régulier des ouvrages d'assainissement collectif, de dépollution des eaux usées et de traitement des boues,
  - la validation et l'exploitation des résultats afin d'assurer, sur le long terme, une meilleure performance des ouvrages,
  - l'assistance pour la programmation de travaux,
  - l'assistance à la réalisation de l'auto surveillance des installations
- Pour l'année 2010, la participation s'élève à 963,90 € (**PIECE N°5**)

*Le Maire lève la séance à 19H00*